

CR CM 03 mai 2021

M. le Maire soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2021 à l'approbation.

Mme Stéphanie CHAUDAT demande que dans le point sur le bulletin communal ainsi rédigé : « M. le Maire répond aux critiques émises par certains conseillers municipaux à l'encontre du bulletin », le mot « critiques » soit remplacé par le mot « remarques ». Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec cette modification.

Ayant eu les éléments vendredi courant, M. le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour du projet comptoir de campagne. Le Conseil Municipal approuve cet ajout.

Comptoir de campagne

M. le Maire présente la seconde étude réalisée pour l'installation d'un comptoir de campagne 110 rue de Dijon. Il effectue le comparatif entre l'hypothèse 1 consistant à réhabiliter le bâtiment et l'hypothèse 2 consistant en une démolition / reconstruction.

M. le Maire sollicite l'engagement financier de la commune correspondant à 50 % du solde net H.T. restant à charge déduction faite des subventions . Cela représente pour l'hypothèse 2 un montant de 59 837 €

M. le Maire soumet les 2 hypothèses au vote.

Hypothèse 1 – réhabilitation : 14 voix contre – 1 abstention

Hypothèse 2 – démolition / reconstruction : 14 voix pour – 1 abstention

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE ainsi le projet de démolition / reconstruction d'un bâtiment
- VALIDE la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes
- S'ENGAGE financièrement sur le projet à hauteur de l'estimatif à ce jour soit 60 000 € maximum et DEMANDE à être de nouveau consulté en cas de dépassement de ce montant.

I. Tirage au sort sur la liste électorale communale de deux personnes en vue de l'établissement de la liste préparatoire annuelle du Jury de la Cour d'Assises par le Maire de la commune Chef-lieu de canton

Il est procédé de manière informatique au tirage au sort aléatoire de deux électeurs parmi la liste électorale.

Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

- N° d'électeur 177 Célia DESQUIREZ
- N° d'électeur 349 Jean Jacques MAILLOTTE

M. le Maire va transmettre ces noms au Maire de Nuits-Saint-Georges, bureau centralisateur du canton, qui avertira les 51 personnes tirées au sort pour la liste préparatoire parmi les 66 bulletins reçus des 33 communes.

II. Avis sur le transfert de la compétence relative à l'organisation des mobilités à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (loi d'orientation des mobilités – LOM)

M. le Maire rappelle la présentation de la loi LOM faite lors de la séance du 1^{er} mars 2021 et indique que la communauté de communes s'est prononcée en faveur du transfert de cette compétence à la communauté de communes sans reprise des services opérés par la Région sur son territoire.

M. le Maire soumet cette question au vote.

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'Orientations des Mobilités

Vu la délibération C/21/40 de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, en date du 30 mars 2021, tendant au transfert de la compétence relative à l'organisation des mobilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence susvisée à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

III. Nomination d'un référent sécurité

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Préfet informant de la possibilité de désigner un élu référent sur la sécurité routière. Ce correspondant « sécurité routière » est nommé par délibération du Conseil Municipal et a pour rôle de coordonner la dimension sécurité routière des dossiers.

Deux élus proposent leur candidature Mme Pascale REMONDINI et M. Bernard GOUSSOT.

Mme REMONDINI se désiste de sa candidature afin de laisser la place à M. GOUSSOT volontaire pour cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **NOMME** M. Bernard GOUSSOT référent sécurité routière
- **CHARGE** M. le Maire d'en informer la Coordination Sécurité routière de la Préfecture.

IV. Permanences électorales

M. le Maire indique qu'en raison des 2 scrutins se déroulant le même jour, il convient qu'à chacun des créneaux horaires habituels (8h-10h30 / 10h30-13h / 13h-15h30 / 15h30-18h) 5 membres du bureau de vote soient présents.

Il rappelle l'obligation pour les conseillers municipaux de tenir le bureau de vote. M. le Maire délivre aux conseillers municipaux le souhaitant un certificat de priorité vaccinale pour participation au bureau de vote.

Un premier planning est établi. Un appel aux électeurs de la commune sera fait pour compléter ce dernier.

V. Informations diverses

 **PCAET communauté de communes**

M. le Maire présente le Plan Climat Air Energie Territorial et indique qu'un exemplaire est disponible en Mairie.

Signature propriété RENARD

La signature de la vente est programmée le mardi 11 mai

Signature échanges de terrains

Les conventions pour échanges de terrains en vue de l'implantation de l'espace de loisirs intergénérationnel ont été signées entre la commune et les agriculteurs concernés.

Versement subventions aux associations

M. le Maire, indique que conformément au budget voté, les subventions attribuées aux associations ont été mandatées comme suit :

- comité des fêtes : 500 €
- association scolaire - coopérative scolaire : 600 euros (75 élèves x 8 euros)
- association scolaire - piscine : 888,75 € (11 trajets)

Le Conseil Municipal fait la remarque selon laquelle une somme de 900 € avait été attribuée et souhaite que la totalité soit versée à l'association scolaire.

M. le Maire donne également lecture d'un courrier de l'association des Maires des Alpes-Maritimes remerciant la commune pour la subvention versée suite à la tempête Alex d'octobre 2020.

Avancée PLU

Le projet de PADD du SCOT qui sera prochainement validé est présenté. La commune devra adapter son PLU aux règles définies dans ce document.

La commission PLU continue son travail. Actuellement, elle œuvre sur le plan de zonage ainsi que sur le règlement. Le projet sera transmis au service instructeur de la communauté de communes pour relecture.

La commission a souhaité simplifier les règles et faire en sorte qu'elles ne soient plus sujettes à discussion et litige.

Point sur les travaux RD996

Les travaux effectués par l'entreprise Roger Martin ont débuté le mercredi 28 avril et avancent rapidement.

La bande de roulement sera réalisée pour le compte du Département par l'entreprise Rougeot. M. le Maire a sollicité le granulats de raboutage pour boucher les trous dans les chemins.

VI. Questions diverses

Rencontre avec le Maire de Fénay

M. le Maire a rencontré M. Laurent GOBET, Maire de Féney afin de faire le point sur les dossiers qui nous lient.

✓ - Peupliers.

M. le Maire a sollicité la communication des termes exacts de la clause du leg et a fait part du projet de traversée piétonne. Il a questionné la commune de Féney sur la possibilité d'installer table, bancs et jeu.

✓ Église

M. le Maire a rappelé son courrier du 09 mars 2018 relatif au financement des travaux projetés à l'église (besoin de provisionner la dépense). La nouvelle municipalité n'a pas programmé ces travaux dans l'immédiat. M. GOBET va refaire le point avec l'architecte.

Préparation du Conseil Municipal

Eva GAUTHERON exprime le désir de recevoir les informations et documents liées aux séances de conseil municipal en amont des réunions. M. le Maire approuve cette demande et indique que les documents seront transmis si les informations sont réceptionnées en Mairie suffisamment en avance.

Report de la matinée citoyenne

La matinée citoyenne qui avait été envisagée le 24 avril a été annulée en raison des contraintes sanitaires. Les mesures étant assouplies, le Conseil Municipal souhaite réactiver cet évènement et le programme pour le samedi 29 mai.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 7 juin 2021.